



FORMATION CONTINUE

Superviser avec soin au quotidien : un rôle clé à perfectionner dans le cadre de la compétence par conception | CPC201

Public cible

En tant que superviseurs cliniques, cet atelier de perfectionnement vous aidera à assumer plus efficacement cette nouvelle fonction d'accompagnateur (coaching) auprès des résidents de votre programme.

Contexte

Avec l'implantation de la compétence par conception (CPC), les superviseurs cliniques assumeront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'évaluation en milieu de travail. Ils endosseront plus que jamais, et de manière encore plus explicite, la fonction d'accompagnateur (coaching) auprès des résidents, les guidant dans leur apprentissage et le développement de leurs compétences professionnelles. La CPC s'accompagne d'évaluations multiples dans le milieu de pratique afin de dresser un portrait plus global de la trajectoire de développement du résident. Dans une telle approche, les superviseurs devront acquérir ou consolider certaines habiletés. La préparation et la gestion d'une observation directe, la livraison d'une rétroaction de qualité, la consignation des observations dans un portfolio et le recours à des échelles de confiance figureront dorénavant donc dans les tâches qui seront confiées aux superviseurs.

Une équipe de conception, fruit d'une collaboration entre le secteur des études postdoctorales et le CPSS, a élaboré cet atelier de perfectionnement professoral dont le but est de bien préparer les superviseurs à ces nouvelles exigences imposées par l'adoption de la CPC. Des présentations dynamiques, des exercices et des démonstrations permettront d'atteindre les objectifs.

Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

1. Préparer et procéder à une observation directe dans des conditions

QUAND

Le 6 décembre 2024
de 8 h à 10 h
(heures de l'Est)

DURÉE

2 heures

LIEU

Microsoft Teams

TÉLÉCHARGEZ OU CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS EN SUIVANT LE LIEN QUE VOUS RECEVREZ DANS UNE INVITATION CALENDRIER OUTLOOK.

Date limite d'inscription :
4 décembre 2024

Autre date et lieu disponible

2 avril 2025, Estrie

- favorables en tenant compte du contexte de travail;
2. Engager une conversation avec le résident, à partir de nos observations respectives, de manière à soutenir son apprentissage (partenariat éducatif) et à favoriser son autoréflexion;
 3. Consigner par écrit les résultats de l'observation de manière utile à la fois pour promouvoir le développement du résident et pour faciliter le travail du comité de compétence.

Référentiel de compétences pédagogiques

Le ou les contextes d'enseignement de cette formation sont :

- la supervision et l'encadrement en stage clinique;

La ou les compétences liées au processus d'enseignement (PIER) pour cette formation sont :

- Planifier des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation;
- Intervenir dans le cadre d'activités d'enseignement-apprentissage;
- Évaluer la performance des apprenants;

Animation

Animation :

P^{re} Anne Graillon

P^{re} Belina Carranza-Mamane

P^{re} Geneviève Ricard

P^r Mathieu Belzile

Conception :

P^r Mathieu Belzile

P^{re} Catherine Bertholet

P^{re} Belina Carranza-Mamane

P^{re} Diane Clavet

P^{re} Ann Graillon

P^r Serge Langevin

P^{re} Luce Pelissier-Simard

P^{re} Geneviève Ricard

P^{re} Miriam Santschi

P^{re} Chantal Vallée

Accréditation

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke qui est pleinement agréé par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC). Pour les professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **2 heures** de formation accréditée. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

*Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **2 heures** d'activités de développement professionnel (catégorie A).*

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **2 heures** de section 1.*

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.